

Feuille de route de Québec

VERS L'ADOPTION D'UN « NOUVEAU PROJET URBAIN DE
L'OVPM »
2022-2024
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



OVPM . OWHC . OCPM

Le présent document de référence s'adresse principalement aux gestionnaires des villes membres chargés des relations avec l'OVPM. Il leur revient en effet d'expliquer la Feuille de route à leurs autorités et d'obtenir l'engagement de leurs villes dans le cadre des trois principales étapes de travail qui sont prévues de 2022 à 2024.

Ce document explique tout particulièrement le contexte de la Feuille de route, la vision politique des maires et la structure générale des activités.

INTRODUCTION

Les villes membres de l'OVPM ont adopté la « Feuille de route de Québec » lors du 16^e Congrès mondial (Québec, Canada, 6-9 septembre 2022). Elle établit le cadre opérationnel général de la phase d'exploration et d'expérimentation qui a démarré à l'automne 2022.

La « Feuille de route » est orientée sur l'action et le « faire ensemble » pour trouver des façons de penser et planifier autrement la ville, dans un environnement politique, stratégique et technique en pleine transformation.

Les villes membres de l'OVPM participent de cette manière à une expérience de coopération inédite qui mènera à l'affirmation d'une initiative propre à l'Organisation, le « Nouveau projet urbain ». Il sera destiné à renouveler les pratiques urbaines existantes qui opposent encore trop souvent la conservation du patrimoine et les besoins d'adaptation de la ville. L'OVPM se dotera des moyens nécessaires pour accompagner ses membres dans la réalisation de projets d'envergures, capables de transformer leur environnement urbain et de répondre adéquatement à leurs multiples défis, tout en préservant leurs spécificités et ressources patrimoniales.

VISION POLITIQUE

Ce qui motive les villes membres et qui détermine la nature particulière de leur engagement vis-à-vis de la mise en œuvre de la « Feuille de route », c'est une vision politique ambitieuse (voir [Annexe 2](#)). Celle-ci est née d'une compréhension partagée des problèmes auxquels les membres sont confrontés. Elle apporte une réponse originale à un contexte difficile créé par la conjonction de crises et de défis amplifiés par les changements climatiques. Les villes du patrimoine mondial sont de fait aujourd'hui confrontées à des situations nouvelles qui les obligent à mettre en œuvre d'autres pratiques et d'autres modes de gouvernance.

Cette vision politique incite à aborder ces changements comme un système de ressources et de contraintes mobilisables en faveur d'une approche renouvelée de la ville et du patrimoine qui favorise la transition climatique :

- Berceaux de nos villes, les secteurs historiques ont forgé leurs identités. En tant qu'entité vivante, la ville historique doit continuellement s'adapter pour rester le fondement du développement futur de l'ensemble de la zone urbaine;
- Les interventions dans ces secteurs doivent préserver et dynamiser l'ensemble des fonctions qui doivent y cohabiter afin d'en faire des milieux de vie attrayants ;

- Leur évolution dans la modernité doit se faire dans le respect de l'idée que la ville est faite pour habiter et de l'intégrité de leurs patrimoines qui doivent être considérés comme une ressource irremplaçable pour assurer la qualité de vie collective;
- Les gouvernements de proximité doivent créer et maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés par l'aménagement de la ville.

Trois (3) *Axes stratégiques* définissent la portée de cette ambition. Ils serviront de point de repère à l'évaluation des différentes étapes du processus. Les *Axes stratégiques* expriment la complexité des enjeux urbains auxquels font face les membres de l'OVP; ils affirment aussi une certaine idée de la ville qui revendique le patrimoine comme une ressource porteuse de valeurs intrinsèques, et qui considère l'inclusivité, la cohésion, la résilience et une gouvernance adaptée comme des valeurs essentielles.

Neuf (9) *Objectifs opérationnels* concrétisent des perspectives d'actions. Ils assureront une ambition commune tout en favorisant des solutions locales en fonction de la spécificité de chaque ville. La cohérence et la complémentarité des *Objectifs opérationnels* assurent un vaste champ d'interventions possibles. En partageant leurs vécus, la réalité des problèmes rencontrés ainsi que leurs opportunités, les villes identifieront parmi des objectifs ceux qui répondent le mieux aux défis qu'elles sont en train de relever et à ceux qui doivent encore l'être.

TERMINOLOGIE

L'ensemble des termes et concepts abordés dans la Feuille de route font l'objet d'une définition dans [l'Annexe 3](#) « Terminologie » et se veut un outil de références communes pour les villes participantes.

STRUCTURE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

Conformément au mandat donné au Secrétariat général (voir [Annexe 1](#)) lors du Symposium de Québec, un plan d'action de la « Feuille de route » a été élaboré en vue d'une mise en œuvre en 2022-2024. La Feuille de route créera des opportunités en termes d'échange de données, de partage d'expériences, de création, de coopération, d'apprentissages, etc. Pour atteindre ses objectifs et tenir ses engagements dans la durée, elle devra assurer :

- La constitution et l'animation des réseaux collaboratifs;
- La collection d'informations sur les expériences connues sur les mêmes champs d'intervention (étude de cas);
- La conception et l'exploration de thématiques;
- Les modes d'apprentissages et de transfert d'expériences;
- L'identification des bonnes pratiques;
- L'évaluation des résultats pour faire émerger des éléments de méthode;
- La conception de projets dans la perspective de partenariats et de financements plus larges.

La structure générale des activités est organisée de la manière suivante¹ :

Une première étape de « conception » visera, sur la base de l'analyse des expériences déjà acquises dans les villes participantes, l'identification et définition de thématiques, ainsi que la constitution des « Réseaux

¹ Consultez [l'Annexe 4](#) pour une représentation visuelle de la Feuille de route de Québec.

collaboratifs ». Chaque ville produit les livrables attendus au fur et à mesure de leur progression, en suivant les instructions indiquées dans les différents documents de travail.

La seconde étape de « mise en œuvre » lancera le travail d'exploration des Réseaux collaboratifs. Chaque Réseau collaboratif produit les livrables attendus au fur et à mesure de leur progression, en suivant les instructions indiquées dans les différents documents de travail.

La troisième étape « d'évaluation » permettra de tirer les enseignements et d'identifier les pistes de réponses aux enjeux proposés par les Réseaux collaboratifs. Les résultats seront mutualisés, permettant un apprentissage global sur l'ensemble des thématiques explorées par les villes. Cette matière première sera à la base du Symposium de Cordoue (17^e Congrès mondial de l'OVPM, 24-27 septembre 2024).

CONTRIBUTION DE L'OVPM

L'OVPM apportera son soutien de différentes façons aux villes qui s'engageront dans la mise en œuvre de la Feuille de route :

- a. Assistance technique pour l'identification des thématiques, ainsi que la création et le lancement des Réseaux collaboratifs;
- b. Co-financement des activités des Réseaux collaboratifs, en appui au financement apporté par les villes;
- c. Animation et suivi des Réseaux collaboratifs qui seront amenés à devenir des « pôles d'excellence » sur les thématiques traitées.

De plus, l'OVPM créera des plateformes d'échange et de mise en commun qui seront mises à la disposition des villes membres :

- **Panorama des thématiques prioritaires** : Représentation des thématiques prioritaires en fonction des enjeux de la Feuille de route, constituant le cadre du travail des Réseaux collaboratifs.
- **Bibliothèque des Réseaux collaboratifs** : Ressources attestant de l'évolution des travaux et l'accumulation des connaissances des Réseaux autour de leur thématique.
- **Vitrine des villes** : Espace promotionnel pour valoriser les bonnes pratiques, expériences et/ou autres actions en cours des villes participantes.

Le Secrétariat général s'appuie sur différentes instances pour assurer le suivi de la Feuille de route :

- Le Panel des maires, qui assure la veille politique de l'ensemble de la démarche;
- Le Réseau des élus qui supervise la réflexion stratégique en vue du Symposium de Cordoba (septembre 2024);
- Le Comité scientifique, composé des experts des villes participantes, qui révise/ajuste et valide les documents techniques;
- Le Groupe conseil, constitué d'experts internationaux, qui assiste le Secrétariat général tout au long du processus.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toutes les villes membres en règle sont invitées à participer à la Feuille de route. Cependant, les modalités de leur participation peuvent varier en fonction de leur niveau d'implication:

- a. Les villes membres en règle depuis 3 ans ou plus, peuvent faire partie d'un ou plusieurs Réseaux collaboratifs, proposer des activités à mettre en œuvre dans le cadre de ces derniers, ainsi que bénéficier de l'assistance technique et du cofinancement de ces activités par le Secrétariat général de l'OVPM.
- b. Les villes membres en règle depuis au moins 2 ans peuvent faire partie d'un ou plusieurs Réseaux collaboratifs, proposer des activités à mettre en œuvre dans le cadre de ces derniers et bénéficier de l'assistance technique offerte par le Secrétariat général de l'OVPM (sans accès au co-financement).
- c. Les villes membres en règle depuis 1 an peuvent faire partie d'un ou de plusieurs Réseaux collaboratifs et suivre le travail effectué sur le terrain par d'autres villes membres, afin de s'inspirer et de recueillir les informations nécessaires pour motiver leur élu à s'impliquer également dans la mise en œuvre de la Feuille de route.

ANNEXE 1

MANDAT AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OVPM : VERS L'ADOPTION D'UN NOUVEAU PROJET URBAIN

SYMPOSIUM – 16E CONGRÈS MONDIAL DE L'ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL

Nous, membres de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) participant au 16e Congrès mondial à Québec, fidèles à la charte de l'Organisation, à ses valeurs et dans le cadre d'ententes internationales reconnues (1), adhérons à l'ambition de l'OVPM visant à faire converger la sauvegarde du patrimoine et les objectifs de développement durable afin d'améliorer la qualité de vie dans nos secteurs historiques.

Dans le respect des compétences et de l'autonomie des villes, nous souhaitons mettre nos expertises en commun afin d'aborder les situations dues aux crises climatiques, sociales et économiques comme des opportunités pour nous aider à développer des approches urbaines différentes, s'appuyant sur les énoncés suivants :

- Berceaux de nos villes, les secteurs historiques ont forgé leur identité et sont l'assise de leur développement ; il convient d'utiliser les forces du passé pour bâtir le patrimoine de demain ;
- Les interventions dans ces secteurs doivent tenir compte de l'ensemble des fonctions qui y cohabitent afin d'en faire des milieux de vie attrayants ;
- Leur évolution dans la modernité doit se faire dans le respect de l'intégrité et de l'authenticité de leur patrimoine ;
- Comme gouvernement de proximité, nous devons créer et maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés par l'aménagement de la ville ;

Dans cette perspective, nous demandons au Secrétariat général de l'OVPM d'élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de la « Feuille de route de Québec », conformément à la vision politique partagée lors du Symposium de Québec (voir Annexe 2). L'OVPM mettra ainsi en commun nos idées et animera nos coopérations pour aider nos membres à faire face aux défis de développement, soit dans des contextes d'émergence, de reconstruction ou d'innovation.

À l'horizon 2024, la Feuille de route de Québec doit permettre à l'OVPM de se doter d'un *Nouveau Projet Urbain* conçu pour identifier et partager des solutions différentes pour réunir l'humain, l'urbain et la nature afin de répondre aux enjeux en matière d'amélioration de la qualité de la vie.

Nous déclarons notre intention de participer à la mise en œuvre de la Feuille de route de Québec.

Québec, le 9 septembre 2022

(1) Notamment :

- La *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, UNESCO, 1954
- La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, UNESCO, 1972 complétée par la *Recommandation concernant le paysage urbain historique*, 2011
- L'*Accord de Paris* (COP 21) Nations-Unies, 2016
- L'*Agenda 2030 pour le développement durable*, Nations Unies
- Le rapport *Un futur pour nos passés : impliquer le patrimoine culturel dans l'action climatique*, ICOMOS, 2019
- La *Déclaration de Vienne pour la préservation, le développement et la gestion du patrimoine mondial dans les villes dynamiques*, OVPM, 2019
- La *Nouvelle Charte de Leipzig pour le développement urbain*, Union européenne, 2020
- La mise à jour du *Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial*, UNESCO, 2021
- La *Recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux*, Conseil de l'Europe, 2022.

ANNEXE 2

FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC : VERS L'ADOPTION D'UN NOUVEAU PROJET URBAIN DE L'OVP

VISION POLITIQUE

MISE EN CONTEXTE

La conjonction des crises actuelles crée des situations nouvelles et complexes qui impliquent de renouveler les façons de gérer et de développer les villes, et en particulier les villes du patrimoine mondial. Cette pression oblige les décideurs et les gestionnaires à apprendre des erreurs du passé, à corriger ce qui n'a pas correctement fonctionné et ainsi déterminer dans le cadre d'une vision globale ce qui doit être amélioré afin d'assurer une bonne qualité de vie aux habitants, d'accueillir les nouveaux modes de vie qui surgissent et d'adapter la ville en conséquence.

Les changements climatiques, sociaux et économiques actuels doivent être abordés comme un système de ressources et de contraintes mobilisables pour aider les villes membres à mettre en œuvre des approches urbaines différentes. L'ambition de l'OVP est de faire évoluer les pratiques en se focalisant sur les enjeux suivants :

- a. Les changements climatiques, la pandémie de COVID-19, les bouleversements issus des nouvelles technologies, les transformations démographiques et les évolutions des modes de vie et du marché du travail induisent et imposent de fortes pressions combinées et complexes sur les environnements urbains.
- b. La ville historique inspire le développement de l'ensemble de la ville dont elle est le ferment. En tant qu'entité vivante, elle doit continuellement s'adapter pour continuer d'offrir un cadre de vie attrayant.
- c. La ville est faite pour habiter, ce qui signifie y résider, y travailler, s'y sociabiliser, s'y cultiver, faire communauté et s'ouvrir aux autres. La façon dont s'organise et fonctionne la ville détermine la qualité de vie des habitants et l'intensité avec laquelle ils l'habitent.
- d. Le patrimoine est une ressource irremplaçable pour le développement urbain et la vie collective. La conservation de son intégrité et de son authenticité va de pair avec la modernité.

AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS²

AXE 1 : Des villes inclusives et cohésives inspirées par leurs identités et leurs diversités culturelles

- OO 1.1 Développer une connaissance holistique et partagée des ressources patrimoniales et de leurs capacités de transformation.
- OO 1.2 Stimuler le sentiment d'appartenance et de responsabilité des citoyens pour la gestion des patrimoines bâtis, paysagers et intangibles dans une perspective de développement local durable.
- OO 1.3 Apporter une réponse juste aux défis de la société par la valorisation du capital patrimonial et la création d'une architecture contemporaine en continuité de la ville historique.

² Consultez la page suivante pour une représentation visuelle des Axes et Objectifs.

AXE 2 : Des villes résilientes dynamisées par la mise en valeur de leurs ressources patrimoniales

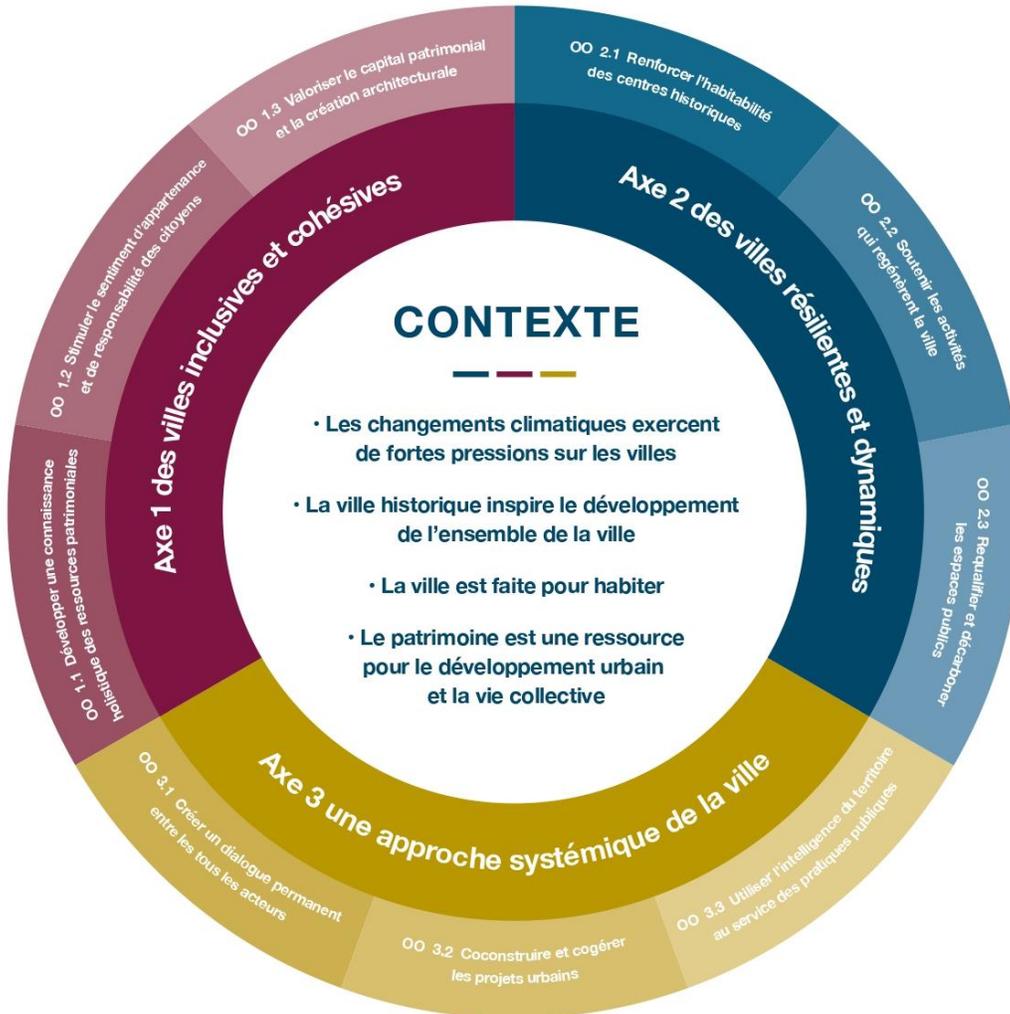
- OO 2.1 Renforcer l'habitabilité dans les centres historiques comme facteur de référence au bien-être des usagers, à la libération des potentiels sociaux et économiques et à l'adaptation aux changements climatiques.
- OO 2.2 Soutenir la création d'activités qui régénèrent la ville en profitant en priorité aux communautés locales ainsi qu'à l'ensemble des usagers et en étant compatibles avec les spécificités patrimoniales.
- OO 2.3 Établir une cohérence urbaine, tant spatiale que sociale, fondée sur la requalification et la décarbonation des espaces publics pour des usages collectifs.

AXE 3 : Une « bonne gouvernance » qui porte une approche systémique de la ville

- OO 3.1 Mettre en place les conditions nécessaires pour créer un dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par l'évolution et l'aménagement de la ville.
- OO 3.2 Développer des processus décisionnels de co-construction et la cogestion de projets avec les communautés des villes patrimoniales afin d'exploiter les ressources mobilisables et les opportunités.
- OO 3.3 Adopter des procédures de planification et des pratiques publiques de gestion urbaine qui utilisent l'intelligence du territoire et répondent aux besoins des communautés en termes de modernité et d'enjeux climatiques.

Symposium de Québec : S'engager ensemble vers un nouveau projet Urbain

UNE VISION PARTAGÉE POUR AGIR ENSEMBLE



ANNEXE 3 TERMINOLOGIE

Résumé

La Feuille de route poursuit et développe les acquis du 16e Congrès mondial de l'OVPM (6-9 septembre 2022) portant sur l'amélioration de la qualité de vie dans les villes du patrimoine mondial : La réflexion engagée depuis le mois de mars 2022 a d'abord permis de développer les 5 Thèmes initialement proposés en 3 Axes stratégiques structurant une vision politique générale en vue de relever les enjeux urbains induits par les changements climatiques, économiques et sociaux. Ces Axes ont ensuite été envisagés dans une perspective opérationnelle structurée en 9 Objectifs. La discussion concernant la mise en œuvre d'actions concrètes a conduit à identifier un certain nombre de Thématiques multisectorielles et à lister les nombreuses Problématiques qui y sont associées.

C'est sur ces bases que la réflexion collective doit se poursuivre. Les villes membres engagées dans la Feuille de route jusqu'en 2024 décideront ensemble de leurs priorités d'actions et joindront leurs forces dans la réalisation de Projets pilotes qui seront conçus de manière à expérimenter des approches et des méthodes nouvelles.

Thèmes

- Les thèmes sont les différents sujets qui ont été abordés lors des ateliers « En Route pour Québec ». Il s'agit de thèmes urbains qui résument les principaux enjeux liés à l'habitabilité des villes historiques.

Axes stratégiques

- Les 3 Axes stratégiques constituent un ensemble de lignes directrices qui décrivent la vision politique adoptée par l'OVPM et expriment la complexité des défis urbains qu'affrontent les villes membres.

Objectifs opérationnels

- Les Objectifs opérationnels établissent le cadre permettant d'atteindre un but prioritaire en déterminant un vaste champ d'interventions possibles et en ouvrant des perspectives quant à la mise en œuvre d'actions concrètes, locales, répondant aux besoins spécifiques de chaque ville.

Thématiques

- En rapport avec la dimension politique portée par les Axes stratégiques, les thématiques précisent les préoccupations transversales ou intégrées liées à la situation de la ville et les actions multisectorielles qu'elles rendent nécessaires.

Problématiques

- En rapport avec le cadre pragmatique établi par les Objectifs opérationnels, les problématiques sont des sujets complexes, ou des questions interdépendantes, qui nécessitent une réflexion ainsi qu'une analyse permettant de comprendre et traiter aussi efficacement que durablement une situation donnée. Elles doivent être abordées sous différents angles, afin d'évaluer les besoins concrets ou les pratiques à explorer davantage avant de concevoir des projets à grande échelle.

Projets pilotes

- Un Projet pilote est une initiative à petite échelle conçue pour tester et évaluer une nouvelle approche adressant une problématique spécifique. L'objectif est d'explorer et de tester une idée ou une nouvelle pratique dans un cadre concret et de recueillir des données sur l'efficacité, la faisabilité, l'impact ou les défis potentiels d'une telle approche avant de s'engager dans une mise en œuvre à plus grande échelle.
- Les résultats de ces projets pilotes serviront de base pour le développement d'un Nouveau Projet Urbain.

Réseaux collaboratifs

- Les Réseaux collaboratifs suivent les principes d'une communauté de pratique, où les villes partageant un intérêt commun pour une thématique prioritaire travailleront ensemble afin d'échanger et d'accroître leurs connaissances, de comprendre toute l'étendue d'une situation et de rechercher des solutions communes en réponse à des besoins spécifiques.

Feuille de route de Québec

Vers l'adoption d'un « nouveau projet urbain » pour l'OVPDM en 2024



ORGANISATION DES VILLES
DU PATRIMOINE MONDIAL



XVI^e Congrès mondial de l'OVPDM
XVIth World Congress of the OWHC
XVI^o Congreso Mundial de la OCPM
6-9.09.2022 • Ville de Québec

L'OVPDM

accompagnera les villes membres dans l'animation et le suivi du processus (analyse, mise en œuvre des « projets pilotes », évaluation) en offrant une assistance technique et financière.

LES VILLES MEMBRES PARTICIPANTES

intégreront les « projets pilotes » dans leurs plans d'action municipaux, mobiliseront leurs experts et leurs habitants.

LE NOUVEAU PROJET URBAIN

formalisera une approche patrimoniale du développement durable des villes pour le bien-être des habitants et la qualité de vie des communautés, par la mise en valeur de leurs patrimoines et les réponses à l'urgence climatique.

